

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2020090006	20/10/2022

Référence de la décision : A/JBR/2022-10-013

Non prorogation de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens de CAFFER :

A la demande de la société CAFFER, l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens n'a pas été prorogé.

L'agrément reste valable jusqu'au 27 novembre 2022.